



SOCIÉTÉ DES **M**AGISTRATS,

FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL

CASE POSTALE
3026

smf-ne.ch

Assemblée générale extraordinaire par consultation.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

En raison du Codiv 19, en 2020 et en 2021 nous n'avons pas pu organiser notre habituelle assemblée générale annuelle.

Suite à la démission de notre caissier, M. Antonio La Sala, il se pose la problématique de son remplaçant, notamment auprès des instituts bancaires.

En effet, les articles 13 et 15 de nos statuts disent :

Article 13

¹L'assemblée générale ordinaire élit chaque année un comité de douze* membres. Une représentation équitable, par département ou par district, est souhaitée.

²Elle désigne, parmi les élus, le président de la Société sur proposition du comité.

* modifié en assemblée générale le 25 avril 1997

Article 15

¹Le comité désigne son bureau parmi ses membres. Il nomme un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un assesseur. Le président est membre d'office du bureau.

Notre collègue M. Thierry Tièche, collaborateur au service des contributions, s'est proposé et assume déjà la fonction de trésorier. Toutefois, pour respecter les règles en vigueur et avoir la signature, l'assemblée générale doit d'abord l'élire comme membre du comité.

Cette nomination revêt une certaine urgence et nous ne pouvons pas attendre une Assemblée générale en présentiel pour une date inconnue.

Dès lors, nous vous prions de prendre connaissance de ce courrier et nous dire, par retour d'e-mail ou de courrier si vous êtes d'accord avec la nomination de M. Thierry Tièche comme membre du comité de la SMF.

Le délai de retour est fixé au 15 janvier 2022.

D'avance nous vous en remercions et vous adressons, ainsi qu'à vos familles, nos meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

Réponse par e-mail

smf@smf-ne.ch

Réponse par courrier postal

SMF – Case postale 3026 – 2001 Neuchâtel

Pierre De Marcellis

079 352.97.13